



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Seine-Saint-Denis**

snpespjjfsu93@gmail.com

**CJPM : 1 AN APRES, ON ATTEND TOUJOURS LES MOYENS
SUPPLEMENTAIRES PROMIS**

Ce 30 septembre 2022, au micro de France Inter, la présidente du Tribunal pour Enfants de Bobigny reconnaissait elle-même un alourdissement des tâches depuis l'arrivée du CJPM, alors-même qu'il manque toujours de nombreux postes de greffier.es au Tribunal pour Enfants de Bobigny.

Cela impacte nécessairement les services éducatifs qui mettent en œuvre les mesures éducatives ordonnées. Le constat est unanime dans les services de milieux ouverts, trois mois c'est trop court pour préparer les enfants à l'audience de jugement, trop court pour mener un travail éducatif de qualité, surtout quand, comme en Seine-Saint-Denis les listes d'attente s'allongent, faute de moyens RH.

Dans les hébergements, les équipes se disent dépassées par le nombre d'audiences de culpabilité qui s'accumulent, ce qui ne leur permet plus de s'occuper du collectif de jeunes, qui est leur mission principale.

Il y a un an, le SNPES PJJ FSU s'était opposé au CJPM dénonçant une relégation au second plan de l'éducatif au profit d'une procédure qui juge et condamne plus vite. Nous en avons aujourd'hui la preuve, même après l'audience de culpabilité, les six mois accordés jusqu'à l'audience de sanction sont insuffisants pour créer une relation éducative et proposer un projet éducatif individualisé. Une autre juge des enfants souligne la difficulté de réussir, dans ce délai imparti, à raccrocher scolairement des jeunes pourtant contraint judiciairement à s'insérer professionnellement et scolairement.

En Seine-Saint-Denis, cette réorganisation à marche forcée se fait dans un contexte RH extrêmement difficile et une désorganisation totale des services éducatifs. La pénurie de professionnel.les, toute catégorie confondue, persiste et on nous demande d'être à la fois éducateurs.trices, psychologues, ASS et parfois même cadre éducatif. Ce phénomène déstabilise et insécurise des équipes déjà fragilisés.es par la dégradation de leurs conditions de travail dû au CJPM et devant faire face au mal être grandissant des mineurs post COVID-19. Tout cela en l'absence, depuis maintenant un mois, d'un.e Directrice.teur Territorial.e, qui illustre l'abandon de ce territoire jusqu'au plus haute strates de notre administration.

Si les revalorisations et primes obtenues ces derniers mois sont une avancée, elles ne suffisent pas à combler la pénurie de professionnels sur notre territoire, ni à faire face à l'augmentation de la charge de travail dû au CJPM.

La section 93 du SNPES-PJJ-FSU invite l'ensemble des professionnel.les de Seine-Saint-Denis à se rassembler en Assemblée Générale pour réfléchir et faire face ensemble.

**ASSEMBLEE GENERALE
VENDREDI 25 NOVEMBRE DE 14H A 16H**

Bourse du Travail de Bobigny
Place de la Libération – 93000 Bobigny

JOINDRE VOS REPRESENTANT.ES SYNDICAUX.CALES :

Adèle CAZENEUVE, éducatrice UEMO de Montreuil – 06 01 36 52 52 ; **Alice ROTIEL**, éducatrice UEMO d'Aubervilliers – 06
Léa MIDDERNACHT, éducatrice UEMO Saint-Ouen – 06 ; **Clémentine PETIT**, éducatrice UEMO d'Aubervilliers – 06